Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D080_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :
M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 080-2026
1.4

PATRIMOINE – INSTALLATION DE PASSERELLES / RELAIS POUR COMPTEURS D'EAU TELERELEVES

CONVENTION AVEC LE CONCESSIONNAIRE RESEAU - VEOLIA/BIRDZ

Rapporteur : Monsieur Patrick GUILLAUME

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition conjointe de VEOLIA, concessionnaire du réseau d'eau potable, et de la société BIRDZ son partenaire sous-traitant chargé de l'installation des relais et passerelles, ainsi que de la mise en service des installations ;

VU le projet de convention ;

VU l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D080_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'en parallèle du renouvellement des compteurs d'eau potable par VEOLIA/BIRDZ, il convient de mettre en place des passerelles et des relais, qui permettront d'obtenir une couverture radio idéale sur le périmètre, permettant alors une bonne remontée des données des compteurs ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

1. **APPROUVE cette proposition ;**
2. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec VEOLIA/BIRDZ ainsi que tout document annexe nécessaire.**

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 25 septembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

2

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'armor)